



# VAE DEAES

Niveau 3\* 24 heures  
\* nouvelle classification anciennement niveau V



## Validation des Acquis de l'Expérience pour l'obtention du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

### Présentation

24 heures

Le Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social atteste des compétences requises pour exercer les activités visant à **accompagner les personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité sociale au quotidien, dans leur vie sociale et citoyenne, en tenant compte du lieu d'intervention : domicile, structure collective, milieu scolaire, milieu de vie ordinaire ; et à coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés.**

Depuis 2002, la Validation des Acquis de l'Expérience -VAE- permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'une certification, d'une qualification en faisant valider son expérience professionnelle en lien avec le diplôme choisi.

La durée totale cumulée d'activité exigée des candidats désirant obtenir le DEAES par la validation des acquis de l'expérience est de un an en équivalent temps plein. Peuvent être prises en compte sous certaines conditions les périodes de formation lorsqu'elles sont réalisées en situation de travail.

Il ne suffit pas d'avoir fait pour démontrer que l'on sait faire. L'objectif de l'accompagnement à la VAE est de vous aider à prendre conscience des éléments constitutifs et révélateurs de vos compétences professionnelles. Par prise de conscience, il convient d'entendre, en particulier dans le champ du travail social, la mise en mot, l'utilisation de concepts appropriés pour décrire et apprécier l'expérience observée.

Notre pédagogie est centrée sur une logique de parcours. Elle accorde une importance particulière à la **dimension collective de l'accompagnement**. Ce parti pris formatif rejoint l'un des principes structurants de l'exercice du métier d'Accompagnant Éducatif et Social.

### Descriptif métier

L'Accompagnant Educatif et Social a pour mission de réaliser une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelle qu'en soit l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, ou de personnes vieillissantes, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

L'Accompagnant Educatif et Social se positionne comme un professionnel dans le champ de l'action sociale et adopte un comportement professionnel en cohérence avec l'éthique de l'intervention sociale.

Il coopère avec l'ensemble des autres professionnels concernés et veille tout particulièrement au respect des droits et libertés de la personne et de ses choix de vie dans l'espace privé de la personne qui est également son espace de travail.

L'Accompagnant Educatif et Social est titulaire du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social. Il s'agit d'un diplôme générique acquis une fois pour toutes, mais il est délivré avec un certificat de spécialité correspondant à l'un des trois champs d'intervention spécifiques :

- Accompagnement de la vie à domicile
- Accompagnement de la vie en structure collective
- Accompagnement vers l'éducation inclusive et la vie ordinaire

Pour en savoir plus, consultez les référentiels sur notre site.

### Cursus

Session : Octobre en fonction des effectifs

Durée : 6 mois

Volume : 24 h

Rythme : 8 séances

Accompagnements :

Aix en Pce ou sur site proche du lieu employeur

### Tarifs

1650 €

Pas de frais de dossier

Possibilité de soutien complémentaire : sur devis

### Contact

Responsable VAE

Patricia ZUCCA

Informations

Carine BAUVAL

✉ cbauval@collcoop.org

☎ 04 42 10 02 37 ou 40

Portail de la VAE : <http://www.vae.gouv.fr/>

### Financer une démarche VAE

**Auto financement** : possibilité de mensualisation.

**Demands d'emploi** : Pôle emploi peut prendre en charge une partie de votre accompagnement.

**Aide de la région Paca** : Une fois la recevabilité accordée, le **chèque VAE** est un dispositif gratuit à destination des demandeurs d'emploi et des salariés en situation précaire engagés dans une démarche de VAE. L'étude des dossiers se fait au cas par cas. Vous trouverez un formulaire de demande sur internet.





## Contenu

### Descriptif des séances d'accompagnement : 24 heures

En présentiel et en distanciel. Dont 4 heures de lecture et correction.

- **Séance 1 en présentiel** Présentation du Collège Coopératif - Présentation du livret 2 - Présentation du processus d'accompagnement VAE
- **Séance 2 en présentiel** Présentation personnelle : parcours - CV - missions - Etude des référentiels du DEAES - Identification des situations
- **Séance 3** Méthodologie de rédaction - choix narratif - Identification des expériences et des situations de travail
- **Accompagnement à distance** Correction des écrits : 4 heures réparties sur la durée de l'accompagnement
- **Séance 4 en distanciel** Lecture collective de la situation 1 - Vérification de la pertinence au regard des référentiels
- **Séance 5 en distanciel** Finalisation de toutes les situations de travail
- **Séance 6 en distanciel** Organisation des annexes - Appréhender l'analyse globale de l'expérience professionnelle, repérage des compétences transposables
- **Séance 7 en distanciel** Finalisation du livret *Envoi du livret terminé à l'ASP de Limoges par vos soins*
- **Séance 8 en présentiel** Préparation à l'épreuve : simulation de situations d'entretien d'oral

Regroupement un mois avant la date de l'entretien oral VAE fixée par la DREETS PACA

## Pré requis et modalités d'inscriptions

### Comment engager une démarche VAE et comment se faire accompagner ?

Pour être candidat à la VAE vous devez avoir exercé une activité professionnelle ou bénévole en rapport direct avec le diplôme au minimum durant 1 an (équivalent temps plein) dans les 10 ans précédant votre demande de recevabilité. Peuvent être prises en compte (pour moins de la moitié des activités) des périodes de formation, d'apprentissage, de mise en situation en milieu professionnel...

- **Téléchargez le livret 1** sur le site de l'ASP <http://vae.asp-public.fr>, complétez le et adressez le à l'ASP à Limoges. Après étude de votre dossier, l'ASP vous adressera sa réponse dans un délai de 2 mois à compter de la réception du livret 1
- **Si vous êtes recevable**, vous pourrez alors vous lancer dans l'écriture du livret 2. Vous pourrez, si vous le souhaitez, vous faire accompagner dans sa formalisation.
- **Envoi du livret 2 terminé** à l'ASP à Limoges (par vos soins)
- **Convocation à l'oral devant un jury**. Convocation adressée par la DREETS PACA

Accompagnements sur **Aix en Provence** dans les locaux Collège Coopératif PAM (min 3 pers. Max 5 par groupe).

Pour vous pré-inscrire sur un accompagnement, merci de télécharger la **fiche de renseignements** sur notre site : <http://www.collcoop.org/formations/vae/vae-deaes/> et envoyez la au Collège Coopératif par email à [cbauval@collcoop.org](mailto:cbauval@collcoop.org) ou par courrier. Vous pouvez également nous demander un devis.

## Validation

Il est nécessaire de valider les 4 domaines de compétence pour obtenir le DEAES :

- **DC 1** : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale
- **DC 2** : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité
- **DC 3** : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés
- **DC 4** : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

Le jury peut décider de valider tout ou partie de votre diplôme ou de ne valider aucun domaine. En cas de validation partielle, vous avez 5 ans pour valider totalement votre diplôme.

Si le jury ne valide aucun domaine, vous devez présenter de nouveau un livret dans les 3 ans de la période de recevabilité initiale.

Nous proposons 1 entretien post-jury pour vous conseiller la marche à suivre. Vous pouvez décider de valider les domaines manquants par la VAE ou par la formation pour les domaines non transversaux.

Prenez contact avec nous.

## Partenaires



## Recrutement

En continu

Entretien préalable obligatoire

Taille des groupes :

Minimum 3 personnes

Maximum 4 personnes

## A noter

Si le nombre d'inscrits est insuffisant. Les candidats sont avertis par courriel au plus tard 7 jours avant le début de la formation.

### Sites internet conseillés

**ASP** : Téléchargement du livret 1 et 2

<http://vae.asp-public.fr/>

**DREETS PACA** : <https://paca.dreets.gouv.fr/La-VAE>

**REGION PACA** :

Renseignements :

<https://www.maregionsud.fr/se-former/validation-des-acquis-de-l'experience.html>

Demander une aide financière : <https://aidesformation.maregionsud.fr/>

## Plus d'infos



☎ 04 42 10 02 37

✉ [formations@collcoop.org](mailto:formations@collcoop.org)  
Site internet : [www.collcoop.org](http://www.collcoop.org)

Avenue Georges Braque  
13500 Martigues

in G+ f